



DOUANE

FLASH INFO

JEUX OLYMPIQUES UNE PRIME STABILISÉE, MAIS DES ABSENTS ET DES LÉSÉS

LES DERNIERS ARBITRAGES CONCERNANT LE DISPOSITIF DOUANIER POUR LES JO DE PARIS 2024 ÉTAIENT ATTENDUS. VOUS TROUVEREZ DANS CE TRACT, DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE ET AUSSI EXHAUSTIVE QUE POSSIBLE, LES INFORMATIONS QUI NOUS ONT ÉTÉ COMMUNIQUÉES PAR LA DG CE MERCREDI.

LA PRIME EST FIXÉE

Elle sera organisée en 4 paliers :

- 1900 euros pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % en Île-de-France (DIPA comprise).
- 1500 euros pour les unités mobilisées entre 80 et 100% hors Île-de-France.
- 1000 euros pour les unités mobilisées partout sur le territoire entre 70 et 80 %
- 700 euros pour les unités mobilisées au moins à 50% et jusqu'à 60%

Pour la prime maximale en Île-de-France, il s'agit d'un **alignement sur le dispositif du Ministère de l'Intérieur** faisant suite à notre demande au ministre et accordée lors de l'audience ministérielle du 14 février 2024. Cette prime matérialise une mobilisation plus longue pour les douaniers d'Île-de-France mobilisés pour les JO et les JO Paralympiques.

Pour le reste il s'agit d'une **déclinaison améliorée de la circulaire d'Élisabeth Borne du 22 novembre 2023** qui prévoyait des paliers de 500, 1000 et 1500 euros.

Il n'y a franchement pas de quoi sauter au plafond !

Pour la CFDT Douane, ce niveau de prime est largement insuffisant, il s'agit d'une somme brute, à laquelle il faudra déduire les prélèvements sociaux, et qui, à ce stade, est imposable.

La CFDT réclame donc, comme cela se fait régulièrement en Douane, une prime en "net" à la hauteur des montants indiqués.



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

LA LISTE DES UNITÉS CONCERNÉES

La CFDT a relayé toutes vos interrogations concernant les contraintes sur les congés imposés par les directeurs régionaux à des unités CO ou SU non reprises sur la liste.

Toutes nos alertes n'ont pas été prises en compte, en conséquence nous serons extrêmement vigilants et informons dès à présent la Direction Générale sur le fait qu'aucune contrainte de congés ne doit être imposée aux unités qui ne sont pas reprises sur la liste des ayants droits.

La liste initiale des unités reprises est donc complétée par les unités suivantes :

- BSI Périgueux, Limoges, Poitiers.
- BSE de La Rochelle et Port de Bouc
- Division de Lyon aéroport, Valence, Clermont-Ferrand, Angers, Amiens, Dunkerque, Boulogne, Lille, Halluin, Valenciennes, Pau, Marseille-Fos, Marseille extérieur, Aix-en-Provence Su, Nice territoire, Nice Aéroport.
- CCPD de Modane, Genève, Luxembourg, Kehl, Lille, Le Perthus, Melles.
- Échelon / Antenne DOD de Toulouse, Perpignan, La Rochelle, Le Havre, Belfort, Dijon, Bayonne, Roissy, Lille, Marseille.
- GIR de Rennes, Amiens, Lille, 75, 77, 93, 94, 78, 91, 92, 95, Caen, Rouen
- CRPC Su de Paris, Paris Est, Paris Ouest / STA Île-de-France.
- DNRED : SG BAG, Artemis / pôle LAT

Vous pourrez consulter la liste qui se veut (dixit la DG) "définitive" en cliquant [\(ici\)](#).

Il reste des points qui ne sont pas traités favorablement tels que :

- Le **CODT Bordeaux** ayant reçu l'information qu'il était mobilisé alors qu'il n'est pas repris.
- Le **Bureau de Faa'a Fret à Papeete**, mais suite à nos interventions la DG souhaite ré-étudier ce point.
- 7 **CCPD** sur 10 sont repris alors que nos collègues reçoivent de la part de leur direction des informations contradictoires. Il en est de même pour certains **GIR**. La DG confirme que ce point n'est pas stabilisé et envisage des évolutions. Pour la CFDT il est urgent d'arbitrer.
- **Auxerre, Dijon, Châlon BSI** ont reçu des informations contradictoires sur leur mobilisation et ne sont pas reprises.
- Des services de la **DG** et du **SARC** vont être mobilisés et ne sont pas repris !
- Les douaniers détachés par exemple à l'**ANDV** ou à l'**OLTIM** sont mobilisés et n'ont pas d'info. La DG s'engage à prendre attache des services du ministère de l'Intérieur pour que **le niveau de prime soit le même pour les douaniers que pour les autres fonctionnaires** en poste dans ces structures. A suivre.

QUI EST CONCERNÉ ET QUAND ?

Tous les agents des unités reprises dans la liste toucheront la prime JO à l'exception de ceux qui sont en congés maladie ou en congés bonifiés pendant plus de la moitié de la période allant du 1er juillet au 15 septembre.

Rappelons que **la DG garantit** aux agents mobilisés **15 jours de congés minimum** sur la période 1er juillet au 9 septembre.

Nous insistons sur "minimum" puisque certaines DR ont tendance à confondre "minimum" et "maximum".

Par contre, la CFDT a demandé que soient re-stabilisées les périodes de mobilisation maximale et les périodes de montée en puissance qui pourront être différentes selon les Directions.

MISSIONS DÉDOUANEMENT ET SUPPORT, LES OUBLIÉS

La CFDT a rappelé sa revendication de voir attribuer à tous les **services CO, services Masse et services support**, en Île-de-France et en région, une compensation indemnitaire ad-hoc pour les récompenser de cet accroissement et du travail de réexportation à venir.

La mise en place des procédures de déclarations anticipées et dématérialisées des marchandises via le portail « Démarches Simplifiées » pour les accrédités JO-JOP est la preuve de l'engagement massif des agents en charge du dédouanement pour la réussite des JOP. Il en est de même pour les services support et les services de la Masse.

Or à ce stade, ils sont les grands oubliés du dispositif indemnitaire, hormis la Task-Force de Roissy Fret.

Nous avons été très partiellement entendus par la Directrice Générale qui envisage un coup de pouce indemnitaire pour 70 agents des services supports sans nous donner à ce stade plus de précisions.

LE CET ET LES CONGÉS

Les agents mobilisés bénéficieront d'un report sur toute l'année 2025 d'un **report de 10 jours de congés. De même l'ensemble des agents (même ceux qui ne sont pas mobilisés) pourront verser sur le CET pérenne 10 jours supplémentaires** (le nombre maximal susceptible d'être versé sera porté à 20).

PARIS SPÉ /SCANNER MOBILE : LA DG REFUSE D'ENTENDRE RAISON !

Nous avons déjà alerté la DG sur la fausse bonne idée qui consiste à attribuer des logements gratuits aux agents Paris Spé affectés en Île-de-France qui se voient ainsi privés du taux de remboursement qui est leur seul moyen de compenser leur contrainte de mobilité.

La CFDT avait demandé que l'Administration fasse payer un loyer forfaitaire et symbolique.

Une pétition des agents de Paris Spécial a été remise il y a une semaine.

La DG explique qu'elle ne peut faire payer de loyer pour des raisons juridiques. Elle rejette notre proposition de solliciter l'AGRENAD qui gère les loyers écoles et qui pourrait gérer les loyers JO.

A ce stade nous obtenons seulement la possibilité pour les agents Paris Spé de refuser le logement gratuit et donc de trouver une solution de logement par eux-mêmes.

Une avancée qui nous semble insuffisante et qui va créer une crise profonde pour certains de nos collègues Paris Spé qui vont avoir une contrainte de mobilité certaine sans aucune compensation financière.

La CFDT demande à la DG d'informer dès la fin de la semaine les agents Paris-Spé affectés en Île-de-France afin qu'ils puissent s'organiser au plus vite.

LES TSI

Nos services informatiques vont être sur le pont, aussi bien à la sous-Direction SI de la DG qu'en région où des dispositifs spécifiques sont mis en place en Ile-de-France, à la DIPA, dans les Hauts-de-France et en PACA. Pour autant ils sont exclus de la prime !

En réponse, La Directrice Générale affirme avoir clairement donné des instructions de ne pas surcharger les TSI, la DG demande du soutien et du renfort plutôt que l'augmentation de la charge de travail.

Alors que nous sortons d'un conflit de manière totalement insatisfaisante, la CFDT rappelle l'engagement quotidien des TSI et le manque de considération de la DG à leur égard. Nous serons donc extrêmement vigilants sur leurs conditions de travail et la prise de congés.

Ces paroles de la DG ne doivent pas être un vœu pieu : pas de prime, pas de contrainte !

TRANSPORTS / RESTAURATION EN ÎLE-DE-FRANCE

La prise en charge des 25% du Pass Navigo et l'achat de 300 cartes Navigo à destination des agents non-détenteurs d'un Pass annuel sont **confirmés**.

Concernant les **frais de restauration** pour les agents franciliens n'ayant pas accès à un restaurant administratif, aucune avancée concrète ! **La CFDT demande que soit trouvée une solution comptable pour leur attribuer un taux de mission par jour de travail.**

AIDE À LA PARENTALITÉ

Une fois de plus nous remercions la Mutuelle des Douanes et l'ODOD pour le secours qu'elle offre à ses adhérents. Mais il s'agit de l'argent des cotisants ! Que fait l'Administration pour ses agents ?

La CFDT avait demandé au ministre de chercher des solutions de financement de garde au travers du chèque CESU. Le ministère souhaite donc proposer un CESU « élargi » dans le cadre du « chèque famille ». **Visiblement le dispositif n'est pas stabilisé, mais l'idée est de dé plafonner les conditions d'accès au CESU. Déplafonnement de l'âge des enfants bénéficiaires (actuellement 0 à 6 ans) et déplafonnement des plafonds de ressources.** Une information complémentaire sera fournie prochainement.

TÉLÉTRAVAIL

Là aussi la DG joue petit bras en affichant seulement un vœu. En effet, les Directions Régionales "sont invitées" à faciliter le télétravail dont la quotité hebdomadaire pourra être portée à titre exceptionnel au-delà de 3 jours et jusqu'à 5 jours entre le 22 juillet et le 11 Août (selon la situation).

Ce vœu sera-t-il suivi par les DI ? Nous pensons notamment aux résidences qui accueillent les Jeux et où les problèmes de transport pour se rendre sur le lieu de travail seront majeurs ? **Passerons-nous du vœu aux actes ?**

ACCÈS AU PÉRIMÈTRE DES ÉPREUVES POUR LES AGENTS MOBILISÉS

Un système d'accréditation concernant l'ensemble des Administrations publiques pour l'exercice de leurs missions régaliennes sur les sites olympiques est mis en place. La douane aura bien sûr accès à ce système d'accréditation qui sera **personnel**. Il s'agira par exemple des maîtres-chiens anti explo qui seront sollicités pour la sécurisation des sites.

LES MISSIONS SURVEILLANCE, LA GRANDE HYPOCRISIE

La cible prioritaire : les tabacs de contrebande, les contrefaçons, les produits dopants, les engins pyrotechniques et les normes. Jusque-là on sait faire. La suite est plus drôle, une attention particulière sera portée à l'organisation de contrôles des vendeurs à la sauvette via des opérations coup de poing ! Une farce quand on sait qu'aux portes des JO, on ne compte plus les échoppes qui vendent pignon sur rue contrefaçons et tabac de contrebande !

Pour la CFDT Douane, il est hors de question de faire la chasse aux touristes pour amuser la galerie.

La CFDT demande également des moyens matériels modernes à hauteur des ambitions affichées. En 2024, les douaniers, même nostalgiques, en ont soupé du 406 carbone, qui a largement fait son temps !

UN COMPTE-RENDU UN PEU LONG MAIS IL SE VEUT AVANT TOUT INFORMATIF ET LE PLUS EXHAUSTIF POSSIBLE. A CE STADE LA LISTE DES UNITÉS MOBILISÉES SEMBLE PRESQUE FIGÉE, RESTE LA QUESTION DU BUREAU FRET DE FAA'A, ET DES GIR ET CCPD NON REPRIS.

LA QUESTION DU NIVEAU DE LA PRIME EST AUSSI FIGÉE, RESTE À IDENTIFIER LES 70 COLLÈGUES DES SERVICES SUPPORT QUI BÉNÉFICIERONT D'UNE MESURE INDEMNITAIRE ET DU NIVEAU DE CETTE MESURE.

IL SUBSISTERA DONC UN REGRET MAJEUR, CELLE D'UNE INDEMNISATION COLLECTIVE POUR L'ENSEMBLE DE LA DGDDI, CAR C'EST BIEN L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ DOUANIÈRE QUI PEU OU PROU SERA MOBILISÉE, AVANT, PENDANT ET APRÈS LES JO ET JOP.